

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE
NORTH PICKERING**

**Rapport annuel
2002-2003**

ON PEUT SE PROCURER DES EXEMPLAIRES SUPPLÉMENTAIRES DE LA
PRÉSENTE PUBLICATION AUX ADRESSES SUIVANTES :

Publications Ontario

880, rue Bay, Toronto

OU

Accès Ontario

50, rue Rideau, Ottawa

LES PERSONNES DE L'EXTÉRIEUR PEUVENT ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER À :

Publications Ontario

880, rue Bay, 5^e étage

Toronto (Ontario)

M7A 1N8

416 326-5300

1 800 668-9938

Available in English :

North Pickering Development Corporation (ISSN 1480-4174 ISBN 0-7794-5214-3)

ISSN 1480-4182

ISBN 0-7794-5217-8



© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003

**AU LIEUTENANT GOUVERNEUR
DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO**

VOTRE HONNEUR,

Nous avons le plaisir de présenter à Votre Honneur et à l'Assemblée législative, à titre d'information, le rapport annuel de la Société d'aménagement de North Pickering pour l'année 2002-2003.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Affaires municipales et du Logement,

L'honorable David Young

RÔLE DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE NORTH PICKERING

La Société d'aménagement de North Pickering a été créée en 1974 en vertu de la *North Pickering Development Corporation Act, 1974*, et on lui a confié la responsabilité de diriger la planification et l'aménagement communautaires du regroupement de terrains de North Pickering. Les membres du conseil sont des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires municipales et du Logement et du Secrétariat du Conseil de gestion. Le mandat de la Société est de promouvoir la croissance commerciale, de favoriser l'apport d'investissements privés et de stimuler la création d'emplois en faisant la promotion de ces terrains provinciaux à des fins d'aménagement et en facilitant le processus d'aménagement du territoire.

Renseignements de base

Au début des années 1970, le gouvernement provincial a acquis, par suite d'expropriations et d'achats, environ 8 100 hectares de terres que l'on appelle depuis le regroupement de terrains de North Pickering. À l'origine, on voulait créer une ville de quelque 250 000 habitants en conjonction avec un projet d'aéroport international au nord. Le projet d'aéroport a cependant été annulé, et la province n'a pas procédé à l'aménagement.

Des parties du regroupement de terrains original ont depuis été affectées au parc de la Rouge, à la collectivité de Cornell (située dans la ville de Markham) et à la réserve agricole de Duffin-Rouge. Les terrains de North Pickering ou Seaton - environ 2 800 hectares situés dans la ville de Pickering - appartiennent toujours à la province (voir la carte intitulée North Pickering).

En 1989, la Société a été transformée en un organisme de l'annexe II. La Société est financée par des avances sous forme de prêts et d'investissements consenties, après approbation, par le Conseil de gestion et devant être remboursées à même le produit de la vente des terrains de North Pickering.

Durant la première moitié des années 1990, des membres du personnel du ministère des Affaires municipales et du Logement ont poursuivi le processus de planification et de consultation publique qui a abouti à l'approbation, par la ville de Pickering, d'un plan secondaire pour la partie des terres de Seaton appelée East Duffins, ainsi qu'à la désignation de la partie nord comme zone d'étude urbaine.

En 2001, la province a pris des mesures pour protéger les ressources naturelles et hydriques de la moraine d'Oak Ridges, préserver les terres agricoles et concentrer l'aménagement dans les zones de peuplement où il est approuvé. Après des consultations menées auprès des intervenants et du public, la *Loi de 2001 sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges* a été présentée le 1^{er} novembre 2001 et adoptée le 13 décembre 2001.

Pendant que cette loi était en cours d'élaboration, le ministre des Affaires municipales et du Logement a demandé à David Crombie de servir de médiateur afin d'amener les propriétaires fonciers et le gouvernement provincial à conclure une entente visant à protéger des terres importantes de Richmond Hill et de Uxbridge. Ces terres étaient soumises à des pressions extrêmement fortes sur le plan de l'aménagement et faisaient l'objet d'une audience de la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

L'entente conclue protège certaines terres vulnérables de la moraine par le biais d'échanges de terrains situés sur cette dernière contre des terres du nord de Pickering appartenant à la province. Pour faciliter ces échanges, le gouvernement provincial a créé l'Équipe chargée de l'échange de terrains dans le nord de Pickering. La Société d'aménagement de North Pickering a donc été chargée de financer cette équipe et de représenter les intérêts de la province dans le cadre de la planification et de l'aménagement des terres provinciales de North Pickering.

En 2002-2003, le négociateur nommé par la province a, en concertation avec l'Équipe chargée de l'échange de terrains dans le nord de Pickering, entrepris des discussions avec les propriétaires fonciers de Richmond Hill et de Uxbridge afin d'en arriver à une entente qui permettrait d'échanger les terrains en question.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET INITIATIVES POUR 2002-2003

- En mai 2002, le ministre des Affaires municipales et du Logement a annoncé la mise sur pied du comité d'étude sur l'échange de terrains dans le nord de Pickering. S'appuyant sur des principes, ce comité a formulé des recommandations à l'égard de l'évaluation, de l'échange et de l'aménagement ultérieur des terrains du nord de Pickering. En novembre 2002, il a soumis au ministre une série de principes et de lignes directrices d'aménagement.
- Au nombre des recommandations qu'il a présentées au ministre, le comité d'étude a proposé la nomination d'un commissaire à l'équité qui serait chargé de superviser le processus d'échange de terrains et, au terme de ce processus, de faire rapport publiquement sur le degré de conformité de cet échange aux principes formulés par le comité. C'est au juge à la retraite Lloyd W. Houlden que ce rôle a été confié le 7 novembre 2002.
- La protection des terres écologiquement vulnérables de Seaton était l'un des six principes présentés au ministre par le comité d'étude. Des employés du gouvernement provincial ont répertorié et cartographié ces terres en utilisant les principes énoncés dans le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges. Cela a abouti à la protection à long terme de plus de 50 pour cent des terrains de Seaton, lesquels ne peuvent donc pas faire l'objet d'échanges.

- En décembre 2002, de concert avec l'Équipe chargée de l'échange de terrains dans le nord de Pickering, le négociateur provincial a établi le fondement du processus d'échange de terrains sous la forme d'une entente de deuxième génération. En février 2003, cette entente a été présentée aux propriétaires fonciers de Richmond Hill. Des discussions se poursuivent en vue de conclure une entente finale liant les parties.
- La Société a continué d'assurer un suivi et de faire preuve de diligence raisonnable à l'égard du prêt qu'elle doit encore rembourser et qui est estimé à 8,497 millions de dollars (pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003).

RÉSUMÉ FINANCIER

Les dépenses liées aux salaires et traitements de l'Équipe chargée de l'échange de terrains dans le nord de Pickering sont payées par le ministère des Affaires municipales et du Logement et recouvrées auprès de la Société. Les autres dépenses directes de fonctionnement sont recouvrées à même le budget de la Société. Les dépenses accumulées seront remboursées au Trésor grâce aux recettes provenant de la vente future des terres de North Pickering.